

## Procédure pour des demandes de seconde formation Surspécialité en médecine de la douleur

La médecine de la douleur est une surspécialité de l'anesthésie. Durant cette formation de deux ans, le résident acquiert un corpus de savoirs et d'habiletés techniques indispensables à l'évaluation et au traitement de la douleur aiguë, chronique ou cancéreuse.

Pour être éligible à ce programme de surspécialité, le candidat doit être certifié du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada ou inscrit dans un des programmes suivants : anesthésiologie, médecine d'urgence, médecine interne, neurologie, pédiatrie, physiatrie, psychiatrie ou rhumatologie.

Si la formation antérieure du candidat le permet, un maximum de 13 périodes peuvent lui être créditées pour la surspécialité.

À la fin de sa formation, s'il satisfait à toutes les exigences de la formation, le candidat qui détient un diplôme du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada dans une des spécialités listées précédemment peut se présenter à l'examen de la surspécialité de médecine de la douleur du Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada.

**NB : les candidats qui détiennent un certificat de spécialiste émis à l'extérieur du Québec ne peuvent pas appliquer à ce programme et doivent soumettre leur candidature en tant que moniteur clinique (voir le document à cet effet).**

Pour poser sa candidature, le résident doit remplir un formulaire de formation complémentaire (NB : il n'y a pas de formulaire spécifique pour les secondes formations pour le moment). Vous trouverez le formulaire à l'adresse suivante : <http://medecine.umontreal.ca/etudes/etudes-medicales-postdoctorales/etudiants-actuels/reglements-procedures/formation-complementaire/>

Le candidat doit remplir les sections I, II, III, V et VI du formulaire.

**Veillez prendre note que pour appliquer dans le programme de seconde formation (c'est-à-dire pour le programme de 2 ans de surspécialité en médecine de la douleur), il n'est pas nécessaire de détenir un PREM. Les sections IV et VII du formulaire ne sont pas à remplir.**

C'est la docteure Aline Boulanger, MD, FRCPC, MPH, directrice du programme de médecine de la douleur, qui signera la section VIII. Les sections IX et X seront obtenus par la faculté de médecine de l'Université de Montréal.

Une fois que vous aurez rempli le formulaire, **le sauvegarder sous le nom suivant** : *Formulaire seconde formation médecine de la douleur-[Prénom]\_[Nom]\_[date].doc*

Avant d'obtenir les signatures, nous vous suggérons d'envoyer le formulaire rempli par courriel à Mme Marie Galibois, du vice-décanat de la faculté qui va assurer que tout est conforme.

Les coordonnées de Mme Galibois sont :

**Mme Marie Galibois, B.A.A., M.Sc.**  
Adjointe à la vice-doyenne  
Vice-décanat, études médicales postdoctorales  
Faculté de médecine | Université de Montréal  
Pavillon Roger-Gaudry, bureau S-740  
2900, boul. Édouard-Montpetit  
Montréal (QC) H3T 1J4

Vous pouvez aussi communiquer avec Mme Galibois au :

Tél. : 514 343-6111, poste 3973  
Télécopieur : 514 343-2068  
[marie.galibois@umontreal.ca](mailto:marie.galibois@umontreal.ca)

Une fois le tout validé, imprimez le formulaire, signez-le et transmettez-le à :

Dre Aline Boulanger  
Clinique de la douleur du CHUM  
3840 St-Urbain,  
Montréal, QC  
H2W 1T8.

Dre Boulanger signera la section VII et postera le document à Mme Galibois.

Bien que les signatures électroniques ne soient pas acceptées, une transmission électronique ou par télécopie du formulaire est suggérée à l'adresse suivante :

[alineboulanger@videotron.ca](mailto:alineboulanger@videotron.ca)  
Télécopie : 514 412-7132 (à l'attention de Aline Boulanger)

Dre Boulanger transmettra par la poste et par courriel le formulaire au bureau de la vice-doyenne aux affaires postdoctorales à l'attention de Mme Marie Galibois. Le formulaire doit être transmis à l'Université entre le 1<sup>e</sup> décembre 2015 et le 29 janvier 2016.

Pour éviter l'échec de la transmission du formulaire dans les délais voulus, il serait prudent de transmettre le document à Dre Boulanger avant le 22 janvier 2016.

Vous pouvez communiquer avec Dre Boulanger au 514-890-8000 ext 15126.

La période des entrevues se déroulera du 1<sup>er</sup> février au 31 mars 2016

Les candidatures recevables seront présentées au vice-décanat au plus tard le 1<sup>e</sup> avril, et la décision relative à l'admission sera prise lors de la réunion de la Conférence des Vice-doyens aux études médicales postdoctorales le 18 avril 2016. Les résultats du processus sont disponibles le jour ouvrable suivant, le mardi 19 avril 2016.

Les candidats sélectionnés (maximum 2 par année) reçoivent une rémunération de la RAMQ de R6 et R7.

Afin d'optimiser le processus d'approbation des demandes de poursuites de formation, mais aussi dans un souci de transparence et d'équité, dans le contexte de cette nouvelle politique du MSSS, les vice-doyens aux études médicales postdoctorales ont convenu de traiter selon un calendrier commun toutes les demandes présentées au Québec en vue de l'année universitaire 2016-2017. L'année de début de formation est réputée être l'année d'utilisation du quota. Pour être comptabilisée dans une année universitaire donnée, la formation complémentaire doit débuter au plus tard au début de la dernière période de cette année (pour 2016-2017 : le lundi 5 juin 2017).

Vous trouverez des informations générales concernant le programme de médecine de la douleur offert à l'Université de Montréal au site suivant :

<http://medecine.umontreal.ca/etudes/etudes-medicales-postdoctorales/programmes/medecine-douleur/>

À titre indicatif, le processus similaire, en 2016-2017, en vue d'effectuer une poursuite de formation en 2017-2018, sera gouverné par le calendrier suivant :

Novembre 2016 : début du dépôt des demandes et de la période d'examen des dossiers

31 décembre 2016 : fin de la période de convocation aux entrevues

Janvier 2017 : période des entrevues

Février 2017 : réunion de la CVDFM pour prendre les décisions sur les demandes.